

## DECISION N° 0009/2019/2iE/DG

Portant création d'une Cellule «Accueil, Intégration, Orientation, Ecoute des étudiants»

### Le Directeur Général de l'Institut 2iE,

Vu la décision n°2017/006/2iE/PCA du 22 août 2017 portant nomination du Directeur Général Transitoire de l'Institut 2iE,

Vu la décision n°2018/004/2iE/DG du 19 mars 2018 portant réorganisation des Directions d'Activités de 2iE,

Vu la décision n°2018/005/2iE/DG du 19 mars 2018 portant nomination des Directeurs d'Activités de 2iE,

Vu les dispositions de l'article 25.1 des Statuts de l'Institut 2iE, relatif aux attributions du Directeur Général,

Vu les nécessités de service,

### DECIDE

#### Article 1 : Création d'une Cellule « Accueil, Intégration, Orientation et Ecoute des étudiants »

Il est créé au sein de l'Institut 2iE une Cellule «Accueil, Intégration, Orientation et Ecoute des étudiants» placé sous l'autorité du Chef du Service de la Scolarité et Vie Etudiante (CSSVE) de l'Institut 2iE.

#### Article 2 : Attributions

Sans que la présente énumération ne soit limitative, la Cellule « Accueil, Intégration, Orientation et Ecoute des étudiants » est chargée :

1. de mettre en place un environnement susceptible de favoriser l'épanouissement et le développement personnel de l'étudiant en étroite relation avec les différentes directions de 2iE et l'Association des étudiants (AE) ;
2. d'assurer une fonction d'accueil et d'intégration des nouveaux étudiants ;
3. de créer les conditions du développement d'un sentiment d'appartenance à 2iE ;
4. de favoriser la cohésion sociale des étudiants et leur sentiment de coresponsabilité et d'appartenance à 2iE ;
5. de créer les conditions de la construction d'un réseau d'étudiants et d'alumni fort et dynamique ;
6. de créer les conditions de la construction de relations professionnelles efficaces étudiants/enseignants et étudiants/administration ;

